Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengen



Nom: houhukijshe
Origine : Janiza
Chefferie: Inulera
Territoire: Auhenjan:
Profession: Contracte'
Nº du R.E. : 5345
Formule dactyloscopique:
Arrêté le : 29-6-57
Condamné le : 29-6-51
1/4 de peine :
Sorti le : 14-2-51-24-51-34-51-34
Transféré le :
Rapatrié le :
Expulsé le :
Décédé le :

LE GARDIEN,

REQUISITION A FIN D'EMPRISONNEMENT Reg. du M.P. N° Reg. du rôle. N° 2 1919.
L'officier du Ministère Public près le Tribunal de police de Ruhengeri
En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923; Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri de recevoir et emprisonner le nommé Auche ki he he fils de Ba
(+) et de ligra la lireva (+) coll. Justing Stelet hunkerelens Condamné par jugement du Tribunal de Police. Kamar en date du 29. 194 devenu irrévocable le 194 devenu irrévocable le 194 de che de de la délai de 15 jours ou 10 jours de S.P.S. + 21 francs du chef de frais du procès à payer dans un délai de 15 jours ou 4 jours de C.P.C.

Du chef de Abandon de travail - Art. 48. D. 16.3.22.

L.1.

L'Officier du ministère Public,